



COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ELECTRICITE

Société Anonyme au capital de 14 milliards de francs CFA

Siège Social : 1. AV CHRISTIANI, Treichville - 01 B.P. 6923 ABIDJAN 01 - R.C.C.M : CI-ABJ-1990-B-149 296 - Compte contribuable 90 04996 S

Tél. : 21.23.33.00 - Fax : 21.23.35.88 - RI : REEL - C.D.J. : DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES - BANQUE SGBCI ABIDJAN : 111 308 707 64

Direction Régionale de : CENTRE OUEST

TEL. :

Fax :

SITE WEB : WWW.CIE.CI

FACTURE D'ELECTRICITE BASSE TENSION N°182

PERIODE : 10/2023

Date d'émission : 02/10/2023

Nom, prénoms et adresses :

N'GORAN KONAN FIRMIN

COMMERCE VAVOUA

EXPLOITATION : VAVOUA

IDENTIFIANT : 426031462000

RÉFÉRENCE : 4260804900833

REGROUPEMENT :

TYPE CLIENT : 1

RÉGLAGE DISJONCTEUR : 10 A

Téléphone : 0000000000

Adresse postale : VAVOUA

C.C.Client :

PUISANCE SOUSCRITE : 2,2

CODE TARIF : 02

CODE USAGE : 1

QUALITÉ PAYEUR : 00

TYPE FACTURE :

TYPE ÉQUIPEMENT :

TYPE BRANCHEMENT : 1

MONTANT A REGLER : 40 125

Consommation du : 29/07/2023 au : 29/09/2023 Date limite de paiement : 08/11/2023

RELEVE COMPTEUR		INDEX			COEFFICIENT DE LECTURE	CONSOMMATION ENREGISTREE (kWh)
NUMERO	ANCIEN	NOUVEAU	DIFFERENCE			
426_15039200	18 333	18 764	431	1,0		431
DETAILS DE LA FACTURATION						
Tranches	Consommation	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC (Fcfa)
1	402	66,96	26 920	18	4 845	31 765
2	29	58,04	1 685	18	305	1 990
Prime fixe		2 785	18	500		3 285
Total Facture Energie		31 390		5 650		37 040
Autres taxes						Montant TTC (Fcfa)
Redevance Electrification Rurale par bimestre						555
Taxes Rémunératoire pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères						430
Redevance RTI						2 000
Timbre d'Etat						100
						40 125
Impayés Antérieurs CIE						0
Impayés Antérieurs RTI						0
TOTAL FACTURE (Fcfa) (*)						40 125
Sauf erreur ou omission de notre part						

Message au client :

« Conformément à l'arrêté interministériel N°0644/MMPE/MEF/MBPE du 07/06/23, de nouveaux tarifs d'électricité sont en vigueur pour les abonnés domestiques 15A et plus et pour les professionnels.»

(*) Pour un règlement par chèque,
le timbre d'état n'est pas perçu;
le montant à régler est alors de : 40 025

Au-delà de la date limite de paiement, il sera perçu la somme
de : 4 005 à titre de frais de recouvrement, et il
sera procédé sans préavis, à la suspension de la fourniture d'électricité

NB : Voir informations utiles au verso

COUPON D'IDENTIFICATION
A détacher et joindre à votre paiement

517580

EXPLOITATION : VAVOUA	Facture N° 182	du 10/2023	TOTAL FACTURE (Fcfa) 40 125
REFERENCE : 4260804900833	Consommation du 29/07/2023	Impayés	0
IDENTIFIANT : 426031462000	au 29/09/2023	TOTAL À RÉGLER (Fcfa)	40 125
REGROUPEMENT :	Date d'émission 02/10/2023		

DCC IS 71 07 01

